

Chantal BELMON

à

Jean HARTZ

Maire de Bondoufle

Objet : Question orale pour le Conseil Municipal du 27 juin 2019.

Mr le Maire,

Sur la dernière gazette municipale, un graphique met en évidence un doublement de la somme perçue au titre du Fonds de Compensation de la TVA, entre 2018 et 2019. Pourriez-vous nous expliquer cet état de fait ?

Merci.

Réponse :

Les travaux d'investissement de la commune imposent à celle-ci de payer la TVA sur ces derniers. Pour autant, la loi de finance instaure le remboursement de ces sommes deux années après les avoir acquittées dans le cadre du FCTVA.

Le doublement entre 2018 et 2019 du versement indique qu'en 2017 nous avons investi deux fois plus qu'en 2016.

**Pour rappel**

FCTVA 2016 : 400K€ perçu en 2018 / FCTVA 2017 : 1M€ perçu en 2019

Investissement 2016 : 2,6 M€ / investissement 2017 : 6,5M€

Ces faits indiscutables éviteront sûrement à nos polémistes patentés de pratiquer la bonne et vieille politique politicienne qui consiste à faire croire à nos concitoyens que nous ne faisons des travaux qu'en période électorale.